

Habitat / OPAH

ADIL (Association départementale d'information sur le logement)

La Communauté de Communes Meuse et Semoy a adhéré à cette association: ses habitants peuvent donc s'y adresser afin de pouvoir obtenir gratuitement des informations.

Contact: 6 rue Noël 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél: 03 24 58 28 92

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2007-2013)

La mise en place d'une telle opération a pour but principal de donner à la population la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie et le confort des logements. Au travers du diagnostic et de l'étude pré-opérationnelle sur les conditions de vie du territoire, divers constats ont été dressés :

-

une tendance au vieillissement de la population : ce constat doit se traduire en terme d'habitat par la poursuite des efforts de maintien à domicile des personnes âgées et la mise en œuvre de mécanismes destinés à favoriser l'installation de jeunes ménages ;

-

aucune action concernant l'amélioration de l'habitat n'a eu lieu sur notre territoire : aussi il est nécessaire d'engager des actions afin de poursuivre la résorption de la vacance de logements, de traiter les situations d'inconfort et d'insalubrité, et de mobiliser le patrimoine intercommunal ;

-

dynamiser l'économie locale : en rendant le tissu artisanal plus réactif, et en utilisant le potentiel des bâtiments à réhabiliter pour diversifier les produits de logements locatifs.

L'objectif du nombre de logements à améliorer est d'environ 160 logements locatifs et 250 habitations de propriétaires occupants.

Permanences 2010, en Mairies les:

Jeudi 10 juin: 10h30 à 12h00 Hautes-Rivières et 15h30 à 17h00 Bogny-sur-Meuse

Jeudi 24 juin: 10h30 à 12h00 Thilay et 15h30 à 17h00 Monthermé

Jeudi 8 juillet: 10h30 à 12h00 Monthermé et 15h30 à 17h00 Thilay

Jeudi 22 juillet: 10h30 à 12h00 Hautes-Rivières et 15h30 à 17h00 Bogny sur Meuse

Jeudi 2 septembre: 10h30 à 12h00 Thilay et 15h30 à 17h00 Monthermé

Jeudi 16 septembre: 10h30 à 12h00 Bogny sur Meuse et 15h30 à 17h00 Hautes-Rivières

Jeudi 7 octobre: 10h30 à 12h00 Monthermé et 15h30 à 17h00 Thilay

Jeudi 21 octobre: 10h30 à 12h00 Hautes-Rivières et 15h30 à 17h00 Bogny sur Meuse

Jeudi 4 novembre: 10h30 à 12h00 Thilay et 15h30 à 17h00 Monthermé

Jeudi 18 novembre: 10h30 à 12h00 Bogny sur Meuse et 15h30 à 17h00 Hautes-Rivières

Jeudi 2 décembre: 10h30 à 12h00 Monthermé et 15h30 à 17h00 Thilay

Vous pouvez vous renseigner à l'occasion de ces permanences et rencontrer les techniciens URBAM CONSEIL. Ils pourront vous conseiller et vérifier la recevabilité de votre projet. Toutes ces démarches sont gratuites. Contact: URBAM CONSEIL Adeline DEMESSINE 19 Grande rue 08130 ECORDAL Tél/Fax: 03 24 71 00 91 et urbamconseil.08@orange.fr

Après analyse des plafonds de l'ANAH, un constat s'impose : le plafond des ressources s'avère bas et cela restreint l'accessibilité aux subventions. Aussi, la volonté de notre structure est de favoriser un maximum les propriétaires occupants à bénéficier de subventions. Aussi, une aide a été créée : l'ASAH (Aide Spécifique à l'Amélioration de l'Habitat). Cette aide a pour but d'accroître le nombre de personnes pouvant bénéficier d'aide pour des travaux ; aussi, le plafond des ressources a été revu à la hausse :

Taux de subvention du 1er janvier 2008

Plafonds de ressources

(Revenu fiscal de référence année 2006)

Plafond ANAH Plafond CCMS

Taux de subvention

30%

10%

Montant TTC minimum des travaux

1.500 €

Néant

Plafond TTC des travaux

13.000 €

10.000 €

Nombre de personnes composant le ménage

1

10.917 €

16.795 €

2

15.966 €

24.563 €

3

19.203 €

29.539 €

4

22.433 €

34.511 €

5

25.678 €

39.503 €

Personne supplémentaire

3.235 €

4.974 €

Par cette action, entre 150 et 200 dossiers supplémentaires pourront bénéficier d'une aide de 10% de la Communauté de communes, pour leurs travaux (plafonnées à 10.000€). Pour tous renseignements, contactez la communauté de communes ou les mairies qui pourront vous donner un dossier de demande d'ASAH et vous expliquez son instruction.

Documents à télécharger

- Dossier de demande d'aide ASAH (PDF)

- Règlement de déplafonnement OPAH (PDF)